

11 MAI 2013

FIRMINY

Rédaction : 1 rue de la Paix, 42700 Firminy - 04 77 31 22 82 - info@firminy.fr - Téléphone : 04 77 31 22 83 - regul@firminy.fr

Bd Fayol : Marc Petit veut que le projet de déviation soit relancé avant l'été

RD 500. La maire annonce : si la déclaration d'utilité publique n'est pas relancée d'ici l'été par le conseil général (CG), il prendra des décisions.

Pas question de désarmer. Le maire de Firminy ne baisse pas les bras. La dernière décision du conseil d'Etat (qui a jugé le recours du conseil général non recevable), n'a pas entamé la détermination de Marc Petit. Il veut que le dossier de déviation du boulevard Fayol aboutisse. Et le plus vite possible. « Il est inadmissible que

depuis 2006 la déviation du boulevard Fayol n'ait pas été réalisée ». Marc Petit estime que « les travaux auraient pu avoir lieu car les recours n'étaient pas suspensifs ». Il prend pour exemple le chantier du barrage des Plans, qui a démarré malgré les recours.

D'après le maire, Bernard Bonne s'est engagé à relancer la déclaration d'utilité publique : « J'ai une promesse orale du président du CG, je lui fais confiance. Il est urgent de relancer ce dossier - estime Marc Petit. D'autant plus, qu'il faut tout reprendre à zéro. Il faut reconstituer les études par rapport au trafic, à la pollution et prendre en compte les nouvelles réglementations ». Ce qui risque d'être long et encore plus coûteux pour le Département. Une réunion est d'ailleurs programmée le 21 mai au conseil général. L'occasion pour le maire de Firminy de s'entretenir avec le président.



« Le conseil général a une lourde responsabilité »



Photo d'Arnaud Collé

Petit ne s'en cache pas, il prendra des mesures. « On fera tout pour donner une solution aux habitants du boulevard Fayol ».

Un projet

effet de réduire la voie et entraînerait la mise en place d'une circulation alternée.

Le boulevard Fayol étant déjà très chargé, cela inciterait les automobilistes à éviter Firminy. En peut être

45 km/h

Sur la partie haute du boulevard Fayol, la vitesse est limitée à 45 km/h au lieu de 50. Certains véhicules de

Les promesses et la réalité sur le terrain !!

La pollution c'est l'affaire de qui ?

Résultat des mesures de pollution sonore : Equivalent au bruit dans une cantine scolaire.

Pas de nouvelle des mesures de pollution de l'air, cela gêne qui ?

La sécurité et les accidents qui se succèdent ? Le transit des matières dangereuses ?



C'était en 2009 RIEN N'A ETE FAIT DEPUIS

Pensez-vous que nous allons accepter plus longtemps de telles conditions de circulation sur les trottoirs ? Ici passent 12000 véhicules/jour dont plus 800 poids lourds. A force de vous le répéter en avez- vous pris enfin conscience ?

